

## Divulgence relative aux prêts hypothécaires résidentiels

(À partir du 30 juin 2015)

❖ Définition de prêt hypothécaire résidentiel assuré et non assuré

Un prêt hypothécaire résidentiel assuré peut être défini comme une hypothèque assortie d'une police d'assurance qui protégerait le prêteur et/ou le détenteur du titre en cas de défaut de paiement de l'emprunteur ou d'incapacité de respecter les obligations contractuelles de l'hypothèque. Un prêt hypothécaire qui n'est pas assorti d'une assurance hypothécaire est considéré comme non assuré.

Pour l'instant, la Banque n'accorde pas de prêts hypothécaires à ratio élevé (c.-à-d. un ratio D/V supérieur à 80 %) qui doivent être assurés. C'est-à-dire que tous les prêts hypothécaires résidentiels accordés ne sont pas assurés.

❖ Montant et pourcentage du total des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaire qui sont assurés contre ceux qui sont non assurés (en millions de dollars canadiens) :

| Type de produit                  | Assuré | % | Non assuré    | %            | Répartition géographique |                |                      |                |
|----------------------------------|--------|---|---------------|--------------|--------------------------|----------------|----------------------|----------------|
|                                  |        |   |               |              | Ontario                  | %              | Colombie-Britannique | %              |
| Prêts hypothécaires résidentiels | -      | - | 95,85         | 90,02 %      | 67,17                    | 63,09 %        | 28,67                | 26,93 %        |
| Marges de crédit hypothécaire    | -      | - | 10,62         | 9,98 %       | 7,98                     | 7,50 %         | 2,64                 | 2,48 %         |
| <b>Total</b>                     | -      | - | <b>106,47</b> | <b>100 %</b> | <b>75,16</b>             | <b>70,59 %</b> | <b>31,31</b>         | <b>29,41 %</b> |

❖ Le pourcentage de prêts hypothécaires résidentiels tombant dans différentes périodes d'amortissement :

| Période d'amortissement (Année) | %            |
|---------------------------------|--------------|
| 1 - 10                          | 2,8 %        |
| 11 - 15                         | 2,99 %       |
| 16 - 20                         | 12,03 %      |
| 21 - 25                         | 82,18 %      |
| <b>Total</b>                    | <b>100 %</b> |

❖ Ratio de quotité de financement moyen (y compris une ventilation géographique) pour les prêts hypothécaires résidentiels non assurés et les marges de crédit hypothécaire nouvellement établis (à partir de juillet 2012) :

| Type de produit                  | Ratio moyen de quotité de financement |         |                      |
|----------------------------------|---------------------------------------|---------|----------------------|
|                                  | Global                                | Ontario | Colombie-Britannique |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 58,66 %                               | 59,92 % | 54,68 %              |
| Marges de crédit hypothécaire    | 58,46 %                               | 60,33 % | 53,36 %              |

- ❖ En cas de ralentissement économique, l'impact potentiel sur les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit hypothécaire de la Banque sera jugé faible, car le portefeuille sous-jacent est bien sécurisé et le ratio D/V moyen est inférieur à 65 %. En outre, la Banque a mis en place des dispositifs de suivi du crédit, tels que des tests de résistance réguliers sur la valeur marchande des biens immobiliers, afin de s'assurer que ce portefeuille est bien contrôlé.